

Bulletin réalisé par le comité de rédaction : Alain LIEUTIER

Imprimé par nos soins Mise en page : Mmes Jessica DEFAIX et Floriane HASSAN, secrétaires de mairie

Responsable publication : Alain LIEUTIER – Agrément officiel et dépôt légal n°13 / 2008

Sommaire :

- ✓ *La Lettre du Maire*
- ✓ *Divers*
- ✓ *Informations administratives*
- ✓ *Comptes rendus du Conseil Municipal des : 24.01.2017 et 07.03.2017*
- ✓ *Lettre : Association communale*

Chères Marolloises et chers Marollois,

Eau potable :

Le projet de remise en état du château d'eau et la jonction d'eau potable entre Flogny-la-Chapelle et Marolles prennent forme.

En effet, les consultations avec les entreprises vont être lancées.

La SDDEA est notre partenaire pour la distribution d'eau potable et gère les travaux.

La sécurité dans Marolles :

Dans un premier temps, un feu tricolore pourrait être installé dans la descente de Charrey au niveau du dépôt de verre. Ce feu resterait toujours rouge et seulement à l'approche d'un véhicule, à la bonne vitesse (50km/h) celui-ci passerait au vert.

Bien sûr, il faudra compter sur le civisme de chacune et chacun ! ...

Bientôt les rues de notre village seront propres : la balayeuse est arrivée.

Des panneaux d'indication pour la salle des fêtes, la mairie, le cimetière ont été installés : l'un au croisement de la rue du faubourg et de la route des fossés, l'autre au croisement de la route de Charrey et de la rue de la croix blanche.

Je remercie « Travail et Services à Marolles » qui comme d'habitude a réussi le « Salon de printemps », les samedi 25 et dimanche 26 mars. Beaucoup d'exposants, et de nombreux visiteurs.

Alain LIEUTIER, Maire

« DIVERS »



Thibault MAUGARD

06.28.29.03.07

Entretien des espaces-verts, démaquage toitures, assainissement, nettoyage vitres et toutes sortes de travaux.

Devis gratuit



« INFORMATIONS ADMINISTRATIVES »

Demande de Carte d'Identité

Depuis le 27 mars dernier, la Commune de Marolles sous Lignières n'est plus habilitée pour traiter les demandes de carte d'identité.

Nous pouvons toujours vous transmettre le document papier mais il faudra vous rendre à la Mairie d'Ervy le Châtel sur rendez-vous. (03.25.70.50.36)

Vous pouvez également faire votre pré - demande sur le site :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Nous restons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Synthèse état des comptes de la Commune sur les 3 dernières années (2014-2016)

	2014	2015	2016	Seuil maximum à ne pas dépasser
1	15.83%	16.38%	16.55%	< 56%
2	5.15%	4.33%	4.01%	< 22 %
3	67.53%	67.11%	62.12%	+ ou - égal à 100%
AUTOFINANCEMENT	280 409	342 209	371 292	

Analyse financière de la Commune

Ligne 1 : Il s'agit des *dépenses obligatoires* (Personnels et remboursement du Capital) que la Commune se doit supporter et nous ne pouvons pas dépasser le seuil de 56 % pendant plus de 2 ans. Vous pouvez constater que les dépenses obligatoires depuis 3 ans sont bien en dessous du seuil.

Ligne 2 : *dette de la Commune*. Nous ne pouvons pas dépasser le seuil de 22 %, vous pouvez donc constater que la Commune est très peu endettée. (2 emprunts sont en cours actuellement : travaux restauration de l'Eglise).

Ligne 3 : *Utilisation des recettes fiscales* (Taxes habitation, Foncier, professionnelle). Une Commune se doit d'utiliser + ou - la totalité des recettes fiscales. La Commune n'utilise que 2/3 des recettes perçues par les administrés.

Autofinancement : Vous pouvez remarquer que l'autofinancement de la Commune augmente d'année en année. Cette économie faite servira à financer notamment l'investissement.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Convocations adressées le 17 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

- Sécurité : traversée de Marolles
- Ecole : Informatique
Travaux
- Bois : Information coupes de bois
Affouage
- Infos et questions diverses

L'an deux mil dix-sept et le mardi vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;
Mrs Francis BLOT, Jean-Louis DROCHE, Guy DAUVISSAT, Francis GERBEAU

Absents excusés : M. Bernard DEFAIX

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Martine DEFAIX



SECURITE : TRAVERSEE DE MAROLLES

Le Maire propose à l'Assemblée la pose de feu tricolore au niveau des bennes à verres dans les deux sens pour un montant estimatif de 20 000.- € HT subventionné par les amendes de polices à hauteur de 50 %.

Pour la pose de chicane au niveau de la salle des fêtes le coût estimatif est de 3 200.- € HT.

Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de Conseil.

ECOLE

Visa préfecture le :

Informatique : Le Maire informe le Conseil Municipal que le parc informatique de l'école d'Ervy le châtel était vétuste et a été remplacé. Le coût est de 4 725 € HT dont 694.60 € à la charge de la commune de Marolles sous Lignières. Le Conseil Municipal accepte de participer à cet achat.

Travaux rénovation : Le Maire informe que la mairie d'Ervy le Châtel a effectuée des travaux de rénovation (mobilier, maçonnerie, couverture, menuiserie...) à l'école primaire pour un montant total de 158 269.80 €. Ervy le Chatel après avoir déduit les diverses subventions et la récupération de la TVA. La mairie d'Ervy le Chatel demande la participation des autres communes à cet investissement. Soit pour Marolles le coût serait de 11 107,45 €. Après renseignement, le Maire informe le Conseil que les travaux réalisés sont de l'investissement et que le coût n'a pas lieu d'être répercuté aux Communes. Le Conseil Municipal refuse de participer à cet investissement.

BOIS : information coupes de bois et affouage

Visa préfecture le :

Les têtes de chêne de la parcelle 39 sont pour l'affouage 2018.

Des travaux vont être entrepris et nous espérons bénéficier d'une subvention dans les parcelles 15 et 16 (celle qui ont subies l'incendie).

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** **Achat balayeuse** : Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, celle-ci demande à la Commune d'établir un plan de désherbage ainsi qu'un audit. Ce plan demande l'intervention d'un bureau d'étude ce qui implique un coût supplémentaire voir plus que les 50% d'aide et l'obligation de respecter l'audit. Le Maire propose de faire l'achat de la balayeuse sans demande de subvention. Le Conseil accepte la proposition.
- ** **Subvention école Eryv le Châtel** : Comme tous les ans l'école maternelle d'Eryv le Châtel demande 5 € par enfant pour les sorties extérieures. 3 enfants sont concernés. Le Conseil accepte le versement de 5 € par enfant.
- ** **Frais scolaires de Dannemoine** : Le Maire informe le Conseil que nous avons 2 enfants inscrits à l'école de Dannemoine. Le montant des frais s'élève à 2 143.62 €. Les frais étant excessifs, le Maire s'entretiendra avec les parents concernés et avec la Commune de Dannemoine.
- ** **Annulation dette** : Suite à une demande du Tribunal de Vannes, nous devons annuler une facture d'eau pour un ancien administré. Le Conseil Municipal accepte.
- ** **Vitraux Eglise** : Le Maire demande aux conseillers d'être mandaté pour faire une demande de subvention auprès de notre Député. Le Conseil Municipal accepte cette demande.
- ** **Feu d'artifice** : Le Maire informe les contraintes liées à l'organisation du feu d'artifice (autorisation du canal, stockage et habilitation des artificiers). Le Maire propose de remplacer le feu d'artifice par un concert à l'étang de Marolles le 18 juin 2017. Le repas du 14 juillet comme précédemment.
- ** **Chemin de St Vorles** : Le Maire informe que nous sommes toujours en attente de l'intervention de l'entreprise GILLET depuis 1 an et demi et a demandé un devis à l'entreprise MANSANTI TP pour les mêmes travaux. Nous prendrons une décision lors de la prochaine réunion.
- ** **Salle des fêtes** : Le Maire informe le Conseil Municipal que les agents ont peint le mur de la scène et demande un avis pour peindre le mur de la salle (de moitié en attendant les travaux) en blanc cassé. Le Conseil Municipal approuve la proposition.
- ** **Réfection des bordures de trottoirs** : M. Guy DAUVISSAT propose de faire réparer les bordures de trottoirs qui sont abimées. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Séance levée à 22h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Convocations adressées le 28 février 2017

ORDRE DU JOUR

- Sécurité : traversée de Marolles
- Renouvellement location de chasse
- Pêche
- Participation rénovation école Ervy le Châtel
- Communauté de Communes : PLUi
- Achat remorque
- Infos et questions diverses

L'an deux mil dix-sept et le mardi sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint

Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;

Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Guy DAUVISSAT, Francis GERBEAU

Absents excusés :

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Arlette THUBET



SECURITE : TRAVERSEE DE MAROLLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de pose de feu tricolore au niveau des bennes à verres, passera en commission auprès du SDEA mi-mars.

Le Conseil Municipal décide de mettre la vitesse à 70 km/h entrée et sortie du Village côté Chessy les Près.

Au niveau de la salle des fêtes et de la descente de Charrey, le système de régulation de vitesse est à l'étude.

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DE CHASSE

Visa préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la location de chasse s'achèvera le 31 mars prochain. La Société de Chasse du Bois de la Feuille souhaite reconduire la location.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire avec la Société de Chasse du Bois de la Feuille, un bail de 9 ans, dans les mêmes conditions.

PECHE

Visa préfecture le :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2016. Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes tarifs pour 2017. L'ouverture de la pêche à l'étang de Marolles est prévue le Samedi 18 mars 2017.

PARTICIPATION RENOVATION ECOLE ERVY LE CHATEL :

Visa préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions ont eu lieu entre les Maires des Communes rattachées à l'Ecole d'Ervy le Châtel (Courtaout, Davrey, Montfey Racines et Marolles sous Lignièrès). Ces Communes ne sont pas favorables pour participer au financement des travaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au plan vigipirate, il est nécessaire de sécuriser les portes d'entrées aux écoles. Le coût des travaux s'élève à 4 274.- € HT, soit 628.39 € HT de participation pour la Commune de Marolles sous Lignièrès sous réserve de la notification de la subvention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Visa préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes pourra avoir la compétence PLU de plein droit à compter du 27 mars 2017. Or la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

ACHAT REMOROUE :

Visa préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer la remorque actuelle. Le Maire présente le devis de PACOT PIECES pour une remorque 4 essieux avec possibilité de benner pour un montant de 1 840.- € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

Le Conseil Municipal décide de vendre la remorque actuelle à M. Jean-Jacques FEYDEAU pour un montant de 150.- €

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- ** **Travaux sylvicoles** : Le Maire présente le devis de l'ONF pour les travaux à réaliser :
 - **Parcelle 26** : travaux de cloisonnement : 4 730.- € HT (2017)
 - **Parcelle 41** : Travaux de plantation : 15 220.- € HT (2017) – les ventes de 2017 financeront les travaux
 - **Parcelles 15-16-17-18** (parcelles brûlées) : 50 100.- € (2018) subventionnées à 40 %.

- ** **Achat produit traitement** : Le Maire informe les Conseillers Municipaux d'un produit de traitement Bio proposée par LANGUEDOC CHIMIE. Le Conseil Municipal accepte de le tester cette année.

- ** **Voisins Vigilants** : Le Maire informe le Conseil que le dossier est toujours en attente.

- ** **Permanences élections présidentielles** : Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles prévues les 23 avril et 7 mai prochain. Il informe également des horaires d'ouverture et de fermeture (de 8h00 à 19h00).

Séance levée à 22h10

Association « Travail et Services à Marolles »

A l'attention des habitants de Marolles

Chères Marolloises et chers Marollois,

Vous avez pu le constater, depuis décembre 2015, le village a connu une animation inhabituelle à travers l'organisation de plusieurs Salons et dernièrement d'une Foire.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, j'en ai porté l'initiative et l'organisation.

Née à Marolles, de retour au village fin 2014, après 34 ans passés près de Genève, je souhaitais découvrir et mettre en valeur les savoir-faire de notre secteur. Cela été une expérience très enrichissante et un pari réussi vu le nombre croissant de visiteurs.

Cependant, ceci nécessite énormément de temps dont je ne dispose plus dorénavant et je tenais à vous informer de ma décision de quitter la présidence de notre association « Travail et Services à Marolles ».

Si l'un ou l'une d'entre vous souhaite reprendre le flambeau, je suis à sa disposition pour transmettre toute information utile et bien sûr tous mes contacts. N'hésitez pas à me contacter très rapidement dans ce cas.

Avant de tourner cette page riche en émotions, je tenais à remercier tous ceux qui ont contribué à son succès.

Tout d'abord Gaëtan qui a fait un travail colossal au niveau de l'affichage au bord des routes de toute la région (plus d'un mois de travail à chaque évènement), aidé par Philippe Bourdin, Eric HEINEN, Serge ROUIF et principalement par Gérard MAURER qui nous a été d'une aide précieuse en ne ménageant pas ses heures.

Un immense merci également à notre équipe de choc en cuisine lors des Salons : Gaëtan aux fourneaux, secondé par Valérie et Elise HEINEN et notre efficace barmaid, Léa CHEVALERIAS qui, malgré un emploi du temps hyper chargé à Paris, a toujours répondu présente, tout comme Elise et Valérie : chapeau et bravo les filles !

Il me reste à remercier Alain CHEVALERIAS sans qui tout ceci n'aurait été possible vu qu'il a contribué à la création de TSM en en rédigeant les statuts et porté l'autre aspect de notre action : la mise en relation des résidents de Marolles entre offreurs et demandeurs de services. Il a été aussi d'un grand secours au service lors de notre Foire qui a connu une affluence record.

Et enfin, merci à vous tous qui avez répondu présents en nous honorant de votre présence amicale lors de ces évènements : cela fait chaud au cœur de se sentir soutenus et encouragés, vu la charge de travail que ces actions impliquent. Heureuse de constater que les Marollois se mobilisent et participent en nombre quand on leur en donne l'occasion. L'âme du village est bien vivante !

En quelques mois, nous aurons contribué à faire parler de Marolles dans toute la région et c'est une réelle fierté d'avoir ainsi mis en avant notre village. Merci à notre Maire, Alain LIEUTIER pour son soutien moral, son aide via le prêt de la salle des fêtes et ses marques de gratitude.

Je vous donne rendez-vous le dimanche 21 mai à l'occasion du vide-grenier et de la bourse aux livres. Si vous voulez vider votre bibliothèque, n'hésitez pas à me contacter au 06 79 63 51 65. C'est gratuit pour les Marollois. Pour le vide-grenier, contactez Arlette ou Roger du Comité des Fêtes.

Pour conclure, il me semble important de vous dire que la qualité de vie au sein de nos villages dépend uniquement du bon vouloir de vivre ensemble de ses habitants. Chacun a la possibilité d'y contribuer. N'hésitez pas à porter d'autres projets !

Chaleureuses salutations à tous,

Françoise Prost-Copin,

Présidente « Travail et Services à Marolles ».